

Analyse

Suva: un monopole très vorace

*Ce n'est pas le client qui importe,
mais la défense
d'une structure
de droit public*

La décision du Conseil fédéral non seulement de maintenir le monopole partiel de la Suva mais de lui confier des tâches de gestion de fortune est pour le moins choquante.

L'assurance accidents est obligatoire depuis 1984. La loi confie à la Suva un monopole pour les emplois de l'industrie, de l'artisanat et d'une partie du service public. L'article 66e cite les entreprises qui travaillent le métal, le bois, le liège, les matières synthétiques, la pierre ou le verre avec des machines. La limitation des tâches est particulièrement floue et la Suva en profite au détriment des assureurs privés. A propos de cet article 66e, la NZZ 1 emploie le joli mot de «Gummiparagraph» (paragraphe élastique). Est-il nécessaire de renforcer ce monopole d'Etat? Comme, en Suisse, c'est l'économie des services qui a le vent en poupe, le nombre d'assurés de la Suva a fondu de 12% en quinze ans, même si la régie conserve 70% de parts de marché en termes de primes et 50% en termes d'assurés. Comme la loi est élastique, la Suva tente de récupérer sur d'autres terrains ce que les tendances économiques profondes lui retirent. C'est manifeste avec les opticiens: parce que ceux-ci utilisent de petites ponceuses pour adapter les verres de lunettes aux clients, l'assureur a lancé une campagne pour assujettir cette profession. Est-ce qu'opticien est un métier à risque? Personnellement, je n'ai jamais entendu parler d'un opticien se blessant avec sa machine. La Suva en est venue à «étendre abusivement son domaine de compétences», déclare le directeur de l'Association des assureurs privés 2 . Comme toute profession du tertiaire travaille à un moment ou à un autre avec une machine, le monopole partiel devient de plus en plus large. La Suva s'adresse maintenant à des magasins de photo, de radio et de télévision, des entreprises publicitaires et graphiques, des magasins de sport, des entreprises de décoration d'intérieur. On s'éloigne donc allègrement de l'esprit de la loi.

Nous devrions éliminer les monopoles parce que le marché assure un meilleur service, à un meilleur prix, et renforce l'innovation. Que le monopole soit public ou privé ne change rien. Le client s'en sort mal. Prenons l'exemple des opticiens: ceux-ci paient des primes plus élevées avec la Suva. Ce n'est pas un discours politique, mais la réalité économique quotidienne. Alors pourquoi refuser la privatisation?

Le fait que l'assurance accidents soit obligatoire ne justifie pas davantage le refus de privatisation. L'assurance responsabilité civile pour véhicules à moteur est également obligatoire. Ce marché fonctionne très bien. La concurrence y est vive, les tarifs bas et l'innovation fréquente. A la plus grande satisfaction des clients.

Pourtant, y compris dans les rangs bourgeois, la privatisation de la Suva est hors de question. Lorsque l'argumentation fait défaut, on utilise d'habitude les mots censés effrayer la population.

«Pure idéologie», crient non seulement le camp rouge-vert, mais aussi Peter Hasler (Union patronale suisse et... ancien vice-président de la Suva). Si tel était le cas, pourquoi les pays nordiques, à l'image de la Finlande et du Danemark, modèle social bien connu, ont-ils privatisé l'assurance accidents?

L'incapacité de mener de front la privatisation de Swisscom et la suppression du monopole partiel de l'assurance accidents pourrait expliquer la décision du Conseil fédéral. Un geste donc tactique, dû au climat politique rouge-vert. Au moins devrait-on expliquer que ce climat pénalise les clients de l'assurance accidents. Mais qu'on ne bénisse pas le statu quo!

Non content de refuser la privatisation, fallait-il de surcroît élargir les compétences de la Suva à la gestion de fortune des institutions publiques et des instituts de prévoyance privés.

Non seulement on s'éloigne de la privatisation, mais on augmente le rôle de l'Etat dans le secteur bancaire.

L'objectif final est-il de renforcer l'économie suisse ou de trouver un travail à la Suva? Et après la piste bancaire envisagée pour l'assurance accidents, n'utilisera-t-on pas le même procédé avec La Poste? L'idée sous-jacente n'est pas d'assurer à long terme la distribution du courrier, mais de créer une source de profits pour cimenter l'étatisation du service postal. Ce n'est pas le client qui importe, mais la défense d'une structure de droit public. Qui parle d'idéologie et qui cherche à renforcer la compétitivité du pays?

1 NZZ, 18 mars 2006.

2 Lucius Dürri, directeur de l'ASA,
LT du 26 janvier 2006.

Emmanuel Garessus

© Le Temps, 2006